

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

### COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

- La séance est ouverte à 18 h 15, sous la présidence de **M. Pierre MATHONIER**,  
Président du Syndicat Mixte du SCoT BACC.

#### ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Présences/Absences/Procurations
- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 6 mars 2025
- Délibérations :

<b>2025/7</b>	Compte de gestion 2024
<b>2025/8</b>	Compte Administratif 2024
<b>2025/9</b>	Affectation des résultats 2024
<b>2025/10</b>	Budget Primitif 2025
<b>2025/11</b>	Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
<b>2025/12</b>	Participation du Syndicat Mixte au Contrat de Chaleur Renouvelable déployé en partenariat avec les deux autres Syndicats Mixtes de SCoT cantaliens et le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal
<b>2025/13</b>	Lancement de la démarche Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

- Liste des décisions prises par délégation depuis le dernier Comité Syndical du 6 mars 2025
- Questions diverses - Points d'informations

Voir également le diaporama de la séance annexé au présent compte rendu

- **M. Pierre MATHONIER** procède à l'appel :

Monsieur	ALEXANDRE	Yves	Absent
Monsieur	BAISSAC	Michel	Absent
Madame	BENITO	Patricia	Absent

Madame	BRU	Dominique	Présente
Monsieur	CANCHES	Michel	Présent
Monsieur	COSNIER	Michel	Présent
Monsieur	DANEMANS	François	Représenté par Antoine GIMENEZ
Monsieur	ESTEVES	Louis	Présent
Monsieur	FALIERES	Alain	Présent
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	Présent
Monsieur	FRESQUET	Jean-Louis	Présent
Madame	GARDES	Nathalie	Représentée par Christian POULHES
Monsieur	GIMENEZ	Antoine	Présent
Madame	GINEZ	Bernadette	Présente
Monsieur	GODBARGE	Frédéric	Absent
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	Présente
Monsieur	LENTIER	Jean-Luc	Présent
Monsieur	MATHONIER	Pierre	Présent
Monsieur	MAURS	Philippe	Présent
Madame	MONTEILLET	Maryline	Présente
Monsieur	MONTIN	Christian	Présent
Madame	PLANTECOSTE	Annie	Présente
Monsieur	POULHES	Christian	Présent
Monsieur	PRADAL	Gérard	Absent
Monsieur	PRAX	Jean-Louis	Présent
Monsieur	RODIER	Jean-François	Présent
Monsieur	ROUET	Clément	Représentée par Annie Plantecoste
Monsieur	TEYSSEDOU	Michel	Présent

- La majorité des délégués titulaires étant présents ou représentés, le quorum est ainsi atteint.
- **Maryline MONTEILLET** est élue secrétaire de séance.
- Le compte-rendu du Comité Syndical du 6 mars 2025 est approuvé sans observation.
- **M. LE PRESIDENT**, président de séance, introduit l'ordre du jour, et notamment les points liés au budget dans la continuité du DOB présenté lors de la dernière séance. A la suite, il donne la parole à M. GIMENEZ pour présenter les documents comptables.
- **M. Antoine GIMENEZ** précise que les travaux de finalisation du budget ont été menés dans l'urgence sans réunion la commission Administration générale / Finances, ce qui sera rectifié à l'avenir.

#### 2025/7 – COMPTE DE GESTION 2024

- **M. GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation, et confirme la conformité du Compte de Gestion 2024 au Compte Administratif qui sera présenté à la suite.
- Il rappelle que ce compte de gestion est établi par le responsable du service de gestion comptable et qu'il est à disposition des élus du comité syndical.
- Il propose une approbation sans réserve.

- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si le Compte de Gestion 2024 soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2025/8 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

- **M. LE PRESIDENT** quitte la salle
- **M. GIMENEZ** présente les chiffres du CA synthétiquement, rappelant que les documents budgétaires sont à la disposition de tous et que la note de présentation annexée à la délibération est très claire
- Il énonce les différents chiffres liés au fonctionnement et aux investissements de la structure en 2024, et les restes à réaliser 2024 à intégrer au budget 2025, à savoir un résultat de fonctionnement positif de 73 252.81 € et un résultat de la section d'investissement négatif de 291 835.27 €. Les restes à réaliser à reprendre dans la section étant 352 356 €, il en résulte un excédent de financement de 60 520.73 € en investissement.
- Les recettes de fonctionnement encaissées au titre de 2024 correspondent aux participations des groupements composant le Syndicat Mixte, à une subvention de fonctionnement TEPOS, à une subvention COT, à une subvention de l'ARS au titre du Contrat Local de Santé ainsi qu'à une subvention pour l'animation du CCR et au résultat antérieur reporté.
- Concernant les dépenses de fonctionnement, il précise qu'elles ont été inférieures à la prévision et sont constituées des remboursements des frais de personnel à la CABA qui comprennent notamment un référent en charge du SCoT, un animateur TEPOS et un animateur CLS.
- Il précise également qu'une convention a également été conclue avec Energies 15 pour le suivi du contrat de chaleur renouvelable et que dans ce cadre il a été nécessaire de contracter une ligne de trésorerie qui a engendré des frais financiers. Il rappelle que cette ligne de trésorerie est nécessaire pour couvrir les besoins financiers entre le versement des subventions CCR et leurs remboursements par l'ADEME.
- Les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 ont concerné le paiement du solde du marché d'évaluation du SCoT ainsi que le versement de subventions du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR). Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, elles sont constituées d'une recette de FCTVA et du résultat reporté de 2023.
- Une partie des remboursements par l'ADEME des fonds versés pour le contrat de chaleur renouvelable a été encaissée et le solde figure dans les restes à réaliser.
- Pour ce qui concerne la dette, il rappelle qu'elle est restée nulle.
- **M. GIMENEZ** propose à la salle de répondre aux éventuelles questions

- Pas de demande d'intervention dans la salle
- **M. GIMENEZ** met le CA 2024 aux votes.
- Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis du Compte Administratif 2024.

*Après vote public de l'assemblée, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

- **M. LE PRESIDENT** réintègre l'assemblée

## **2025/9 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

- **M. Antoine GIMENEZ** présente le résultat budgétaire de la section de fonctionnement qui est positif et s'élève à 73 252.81 €. La section d'investissement fait apparaître un excédent de 60 520.73 €.
- **M. GIMENEZ** propose d'affecter l'excédent de fonctionnement en reprise en report à nouveau au BP 2025, et d'affecter 0 € au financement de la section d'investissement.
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si l'Affectation des résultats 2024 soulève des questions et remarques.
- Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis de l'Affectation des Résultats 2024. A la suite, il met la délibération au vote.

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2025/10 : BUDGET PRIMITIF 2025**

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture détaillée du rapport de présentation et de la note de présentation du Budget Primitif 2025. Il rappelle que ce dernier peut être amené à évoluer au cours de l'année 2025 en raison des divers engagements pris par le Syndicat Mixte, qui se réaliseront au cours de l'année (étude SCoT notamment).
- Il précise que le présent Budget Primitif a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 6 mars dernier.
- Il fait remarquer que les charges à caractère générale sont inférieures à celles prévues au BP 2024 car les personnels sont payés directement par le Syndicat Mixte depuis le 01/01/25. Seules les charges liées à la mise à disposition plus ponctuelle de personnels administratifs liée à des missions « support » seront remboursées à la CABA.
- Une étude est également prévue dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour la réalisation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ainsi que l'organisation d'un séminaire sur la santé mentale dans le cadre du CLS.

- Par rapport aux personnels, et dans le cadre de l'autonomie, en sus des 3 postes actuels, les recrutements d'un agent administratif, d'un agent technique et d'un ingénieur sont prévus.
- Au chapitre 14, atténuations de produits, il est également prévu les crédits pour le versement des subventions perçues par le Syndicat Mixte mais qui concernent des projets portés par les EPCI membres dans le cadre des programmes ACTEE2. Des frais sont également prévus pour l'utilisation d'une ligne de trésorerie dont la mise en place est nécessaire dans le cadre des avances faites du fonds chaleur.
- **M. GIMENEZ** aborde ensuite les recettes de fonctionnement qui ont deux provenances :
  - Des subventions qui sont prévues pour l'ingénierie du CCR, le solde du TEPOS, le COT, ces dernières sont toutes des aides de l'ADEME, ainsi qu'une subvention de l'ARS pour le contrat local de santé.
  - La cotisation appelée auprès des groupements membres du Syndicat Mixte du SCoT est baissée exceptionnellement à 3,55 € par habitant pour 2025, générant une recette de 283 k€.
- **M. GIMENEZ** détaille ensuite les chiffres de la balance générale de la section investissement et précise que les dépenses d'investissement sont constituées de crédits nouveaux pour la révision générale du SCoT.

La section d'investissement va également retracer le versement et l'encaissement des aides prévues dans le contrat de chaleur renouvelable tel qu'il a été signé fin 2022. Il a été établi une AP/CP pour le suivi spécifique de cette opération.

Les recettes d'investissement sont composées du remboursement de FCTVA (sur les dépenses réalisées en 2023), d'une subvention qui pourrait être mobilisée auprès de l'État (DGD) pour la révision du SCoT ainsi que du versement des aides pour le contrat de chaleur renouvelable.

- **M. GIMENEZ** informe l'assemblée que l'équilibre budgétaire est assuré par l'inscription d'un emprunt à hauteur de 60 000 € qui ne sera peut-être pas nécessaire si l'opération début en fin d'année.
- **M. LE PRESIDENT** tient à souligner un point important, à savoir que la baisse de cotisation des ECPI est liée à la prestation que va réaliser le Syndicat Mixte pour la clôture de l'ADEPA pour un montant de 40 000 € (soit 0.50/hab.). Sans ce travail, il n'y aurait pas eu de baisse de cotisation pour les EPCI. C'est à noter pour les prochains budgets. A priori, une cotisation autour de 4 € sera le rythme de croisière s'il n'y a pas de surprise sur les subventions.
- **M. GIMENEZ** précise également que pour la partie investissement, une décision modificative sera peut-être nécessaire d'ici à la fin de l'année compte tenu de la révision générale du SCoT. Ce sont 350 000 € qui sont prévus sur ce projet, mais les résultats de la consultation des bureaux d'étude préciseront ce chiffre. Par ailleurs, une subvention de l'Etat de 150 000 € est inscrite.
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si le Budget Primitif

2025 soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis du Budget Primitif 2025.

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2025/11 : MISE À JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AC/CP)**

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation et présente les différents tableaux associés correspondant à l'autorisation de programme pour les aides accordées au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) signé fin 2022 avec l'ADEME
- Il présente ainsi la proposition de mise à jour des crédits de paiement afin de prendre en compte le montant des dépenses réellement exécutées en 2024.
- Ainsi en 2023 et 2024 ce sont 105 802 € et 445 860 € qui ont été réellement exécutés sur un programme s'élevant au total à 5 236 950 €. Pour 2025, il est prévu 770 000 de crédits de paiements.
- **M. LE PRESIDENT** rappelle que le SM du SCoT réalise des avances de subvention du fonds chaleur à l'attention des porteurs de projets avant de percevoir les subventions correspondantes de la part de l'ADEME.
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis de la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement.

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2025/12 : PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE AU CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE DEPLOYE EN PARTENARIAT AVEC LES DEUX AUTRES SYNDICATS MIXTES DE SCOT CANTALIENS ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL**

- **M. POULHES** présente le rapport. Il rappelle que l'actuel Contrat Chaleur Renouvelable arrive à son terme le 25 avril 2025, et celui de l'Est Cantal se termine en juin 2025.
- Il précise que pour l'avenir nous devons nous organiser car l'ADEME souhaite que le futur CCR se fasse à l'échelle départementale. Des échanges ont eu cours entre les 3 syndicats mixtes de SCoT (BACC, SYTEC et Haut cantal Dordogne)
- Afin de ne pas avoir une période creuse pour les porteurs de projet, les services des territoires et les 3 présidents de Syndicat Mixte de SCoT se sont réunis pour évoquer les modalités du partenariat, les conditions de dépôt de la candidature unique et de gestion du futur CCR avec l'exigence d'un mandataire unique.

- Compte tenu notamment de la question des avances de trésorerie (pour mémoire comme évoqué par M. Gimenez, plus de 5 000 € pour l'année passée) et des compétences propres au Syndicat d'Énergies du Cantal, il est apparu pertinent de se rapprocher de ce partenaire, qui comme sur d'autres territoires régionaux, sera porteur de la candidature, et donc mandataire des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME.
- **M. POULHES** relève qu'il est utile de rajouter au projet de délibération que les 4 entités précitées (SDEC et les 3 syndicats mixtes de SCoT cantaliens) ont ainsi choisi de s'associer afin d'élaborer et présenter une candidature commune pour un CCR cantalien 2025-2029 auprès de l'ADEME.

Ainsi dans le cadre juridique d'une Entente, dont le premier projet de convention est fourni aux membres du comité syndical, le rôle de chacun a été défini :

- le SDEC, mandataire pour le compte de l'ADEME, sera simplement «boîte aux lettres» et «support budgétaire » du futur CCR ;
- les 3 syndicats de SCoT garderont toute leur autonomie sur la gestion du programme (prospection, communication, animation technique et administrative, etc.). A ce titre, ils seront porteurs de l'ingénierie technique et d'animation et bénéficieront de la majeure partie de la réversion de la subvention d'animation.

- Au sujet de cette enveloppe d'animation, il précise qu'il est important de noter que sa plus grosse partie (entre 70 et 80%) servira à financer l'accompagnement technique des projets (aujourd'hui le prestataire est Energies15).
- Il rajoute que l'enjeu de ce type de contractualisation avec l'ADEME est donc bien davantage l'enveloppe financière, puisqu'il s'agit de millions d'euros en jeu, qui permet le développement de projet de Chaleur Renouvelable pour les collectivités, les entreprises, les associations, etc...en référence à l'enveloppe d'animation qui nous permet de faire émerger des projets, mais qui ne couvre pas la totalité de notre ingénierie. Dans le CCR actuel, comme dans le futur CCR, le choix est fait d'investir sur l'ingénierie pour que les projets soient accompagnés financièrement (même si cela est assez variable, on peut l'estimer à ce jour à 4 euros investis par le territoire en ingénierie (ETP) pour 100 euros d'aides aux projets).
- **M. POULHES** rajoute que par ailleurs, et c'est la deuxième partie de cette délibération, en amont, afin de construire la candidature, une étude de préfiguration est nécessaire. Elle permettra de recenser les études et projets potentiels sur les territoires pour les 4 prochaines années, et ainsi d'avoir un ordre d'idée de l'enveloppe du Fonds Chaleur de l'ADEME à mobiliser.
- **M. POULHES** précise que cette étude sera portée par le Haut Cantal Dordogne pour qui le CCR est une première, et donc pour lequel le coût de l'opération est le plus élevé. Il précise que c'est également cette candidature groupée qui nous permet d'avoir une subvention de 70% sur cette étude de préfiguration réalisée par Energies15 et dont le coût global est de 23 100 €
- Il détaille le reste à charge pour chacun, et à savoir 1365 € pour ce qui concerne notre territoire.

- **M. POULHES** fait ensuite lecture des termes de la délibération, à savoir l'approbation du principe de l'Entente dont le cadre finalisé sera revu au prochain comité syndical au vu des négociations menées par le Président et les services, ainsi que l'autorisation pour participer à l'étude de préfiguration du SCoT qui sera portée par le Haut Cantal Dordogne à qui nous devrons rembourser notre part.
- **M. LE PRESIDENT** précise qu'il s'agit d'une délibération importante car elle préfigure le fonctionnement du prochain CCR.
- Il tient à remercier le Syndicat des Energies qui rend un service important aux territoires qui a accepté de porter le CCR et a accepté d'être le support budgétaire des aides.
- **M. Michel TEYSSEDOU** souhaite apporter une nouvelle information, à savoir que le comité syndical du SDEC s'est réuni le matin même, autorisant le SDEC à se mettre au service des 3 Syndicats de SCoT, rappelant le rôle de chacun et notamment le rôle du SDEC qui se limitera à porter la trésorerie et à mettre en œuvre les décisions prises par l'ADEME et les 3 syndicats mixte de SCoT quant à l'éligibilité des projets. Il rajoute qu'une ligne de trésorerie de 3M € sera mobilisable le cas échéant.
- **M. TEYSSEDOU** rajoute qu'en tant que Président du SDEC, et futur signataire de l'Entente objet de la présente délibération, il ne participera pas au vote.
- **M. LE PRESIDENT** en prend note et rajoute que le travail de construction de l'Entente est bien avancé, il s'agit notamment de finaliser la répartition de l'enveloppe d'animation. Si on ne peut pas s'orienter vers la solution la plus équitable, sans doute choisirons nous la solution la plus simple, puisqu'effectivement l'enjeu n'est pas là.
- Il précise que nous sommes dans l'attente du retour de l'Est-Cantal, du SYTEC sur ce point, et que la décision sera présentée lors du prochain comité syndical.
- En l'absence d'autres questions, la délibération est mise au vote

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2025/13 : LANCEMENT DE LA DEMARCHE PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)**

- **M. LE PRESIDENT** donne la parole à Christian POULHES pour présenter cette délibération.
- **M. POULHES** rappelle que cet outil « obligatoire » depuis 2012, n'a jamais été mis en place par les EPCI.

Dans la salle plusieurs élus se demandent si on n'aurait pas pu attendre encore un peu.

- **Myriam FERRY** précise qu'au-delà des enjeux environnementaux, et de réduction des volumes de déchets, certaines attributions de subventions d'investissements sont liées à la mise en œuvre d'un tel outil.
- **David PERRIER** rajoute que dans le cadre du COT, qui nous apporte des crédits d'animation, le PLPDMA fait partie des actions à mettre en œuvre, à défaut de quoi nous pourrions mettre en échec l'atteinte des objectifs du COT et donc les subventions correspondantes.
- **M. POULHES** s'interroge sur l'échelle d'intervention BACC ou EPCI.
- **Myriam FERRY** précise que l'échelle SCoT permet l'optimisation des moyens quant à cette étude. Qu'il pourra y avoir des actions partagées et portées collectivement, des actions identiques ou non portées individuellement. Que c'est au cours de l'élaboration qu'on aura plus de précisions.
- Il s'agit seulement ici dans un premier temps de lancer une consultation de BE à l'échelle du SCoT
- **M. POULHES** approuve et souhaite que les commissions d'élus se réunissent simultanément.
- **M. POULHES** reprend la lecture du rapport et du dispositif de la délibération. A savoir, il propose d'approuver l'engagement du SM SCoT BACC dans le pilotage et l'animation pour élaborer un PLPDMA sur le territoire du Syndicat, d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation de bureaux d'études pour l'élaboration d'une étude PLPDMA à l'échelle des 3 EPCI le constituant, de confirmer l'inscription des dépenses et recettes correspondantes à cette étude au budget du syndicat Mixte, de demander à Monsieur le Président de solliciter les EPCI pour valider le principe de cette étude conjointe portée par le Syndicat Mixte du SCoT BACC et en ce sens à s'engager à suivre l'élaboration du PLPDMA, à participer à l'animation et l'organisation de leur Commission de Consultation et de Suivi et à désigner un binôme référent élu-technicien, d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision.
- En l'absence d'autres questions, la délibération est mise au vote

*Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour concernant les délibérations étant épuisé, M. MATHONIER propose que les questions diverses soient abordées.

Pas de questions de la salle.

Myriam FERRY souhaite seulement aborder plusieurs points (cf diapo) :

- Rappel aux membres de la commission spécialisée AO : les 15 et 17 avril dates des auditions des candidats pour la révision du SCoT

A noter que les auditions pour le PLUiH CABA sont les mêmes jours.

- CAO d'attribution du marché le 14 mai ; c'est à ce moment-là qu'on aura l'information sur le coût du marché, et si des ajustements sont nécessaires (DM)
- **M. Michel TEYSSEDOU** rappelle l'importance du choix du BE au regard de l'enjeux que représente le SCOT dans un contexte législatif particulièrement complexe sur ce sujet
- Il évoque le côté quelque peu permissif du SCoT actuel. Il précise que ce qui nous attend les élus ne va pas être simple puisque jusqu'ici l'image du SCoT était plutôt négative...
- **Mme Dominique BRU** rajoute que compte tenu de l'enjeu, il est nécessaire que les membres de la commission urbanisme, s'ils le souhaitent, s'ils le peuvent, soient présents pour les auditions

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est close à 19h05.

---

Le Président,

Pierre MATHONIER



La Secrétaire de Séance,

Maryline MONTEILLET

